

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION: BST-RENT.BE

Nos conditions de location s'appliquent uniquement aux destinations européennes.

1. Prix & caution

Tous les prix sont TVA inclus, y compris l'assurance omnium avec 950€ de franchise, applicable sur chaque assurance assistance voyage et sur les dommages matériels, causes par vous-même.

La caution de location est de 250€ pour une demie journée et de 500€ pour un week-end complet ou pour des périodes plus longues.

En cas de dommages matériels, le locataire sera facturé 500€ ou 750€ en plus afin de couvrir la franchise.

La consommation de diesel est à la charge du locataire. Le véhicule sera enlevé avec le plein d'essence et sera rendu avec le plein d'essence. Une différence éventuelle sera à la charge du locateur et sera facturée à part après avoir ramené la camionnette.

Chaque km supplémentaire sera chargé à 0.30€/km, tva incl.

Le paiement se fait à l'enlèvement du véhicule (en liquide ou avec payconiq) ou par pré- paiement/virement (n'oubliez pas la preuve bancaire)

La caution se paiera sur place en liquide ou via une carte bancaire lors de l'enlèvement du véhicule. Une preuve sera remise. Chaque réservation est définitive et contraignante dès le moment que vous avez reçu la confirmation de la réservation par mail de BST RENT.

La caution sera rendue dans les 7 jours après la restitution du véhicule, à condition que le nombre de kilomètres, inclus dans le prix, soit respecté et qu'il n'y ait pas de dommages subis.

2. Delais de location / possibilités

½ journée en semaine: (max 5h) incl. 60km - 0.30€/km extra
€75 - €250 caution

1 jour de semaine: (lundi - vendredi) incl. 110km - 0.30€/km extra
€110 - €250 caution

1 jour de week-end: (samedi ou dimanche) incl. 500km - 0.30€/km extra
€130 - €250 caution.

1 week-end: (samedi et dimanche) incl. 250km - 0.30€/km extra
€230 - €250 caution

1 mi-semaine: (lundi jusque vendredi) incl. 500km - 0.30€/km extra
€450 - €500 caution

1 semaine: (lundi jusque dimanche) incl. 600km - 0.30€/km extra
€575 - €500 caution

prix de location pour des périodes plus longues: sur demande.

3. La récupération

Le véhicule peut être récupéré avec le plein de carburant la veille de la période de location sur l'adresse de BST RENT et doit également être restitué selon les heures convenues entièrement ravitaillé ET nettoyé.

Un parking pour votre propre véhicule sera à votre disposition.

Le véhicule ne peut qu'être enlevé par le conducteur ou la conductrice contractuel(le) qui sera muni d'un permis de conduire valable.

En cas de non plein de carburant, celui-ci sera ajouté et sera facturé au prix officiel du jour + 15€. Le locataire doit toujours faire le plein avec le bon carburant (diesel)

Le paiement se fait à l'enlèvement du véhicule (en liquide ou avec payconiq) ou par pré- paiement/virement (n'oubliez pas la preuve bancaire) – le prix de la location doit être entièrement payé lors de la récupération du véhicule.

Le client signe le contrat de location, ainsi que la check-list et les conditions générales au début de la période de location et il se déclare d'accord avec les conditions générales, mentionnées sur le site et le contrat. Il assure également l'exactitude des données qu'il a communiquées à BST RENT.

La récupération du véhicule se fait dans un état propre, correct et complet selon une check-- list. Le locataire restituera le véhicule dans le même état. Des défauts éventuels présents seront communiqués avant le départ. ATTENTION : le locataire est entièrement responsable pour le non suivi du MTM (surchargement) ainsi que pour des amendes éventuelles et ses conséquences.

Le locataire s'engage à entretenir et gérer le véhicule en bon père de famille. Il va le fermer, le verrouiller et le stationner correctement avec les lumières et la radio éteintes.

4. La restitution

En cas de non plein de carburant, celui-ci sera ajouté et sera facturé au prix officiel du jour + 15€. Le locataire doit toujours faire le plein avec le bon carburant (diesel)

Lors de la restitution du véhicule, le décompte des kilomètres supplémentaires éventuels sera fait et déduit de la caution.

Le véhicule sera restitué entièrement nettoyé (cabine et espace chevaux). En cas de non nettoyage du véhicule, un montant de 50€ sera facturé. Ce montant sera déduit directement de la caution.

Le nettoyage par le locataire ne se fait pas dans un carwash automatique mais avec un nettoyeur haute pression. (il est interdit d'utiliser des nettoyeurs abrasifs)

5. Ce qui est interdit

Fumer dans le véhicule est strictement interdit. • Les animaux domestiques ne sont pas admis dans la camionnette.

Le véhicule ne peut pas être sous-loué à un tiers sans accord écrit de BST RENT. Le véhicule ne peut être conduit que par la personne stipulé dans le contrat.

Gardez distance des arbres, des haies et des branches. Des rayures sur la carrosserie du véhicule seront considérées comme dégâts.

Il est strictement interdit d'utiliser le véhicule loué pour transporter des substances interdites, des appareils interdits, de la drogue, des personnes ou des biens illégaux, des biens qui peuvent causer des dégâts au véhicule ou dont il faut une licence spéciale, conforme à la législation européenne.

Des infractions du code de la route, une vitesse exagérée, des activités et/ou buts illégaux en Belgique ou en dehors de la Belgique sont interdits. • Conduire sous l'influence d'alcool ou de drogue.

BST RENT ne peut pas être responsable pour le surchargement du véhicule.

6. Annulation

En cas d'annulation de la réservation au moins 7 jours avant le début de la période de location : frais d'annulation de 20% (tva inclus)

En cas d'annulation de la réservation moins de 7 jours avant le début de la période de location, le montant entier de la réservation sera facturé.

En cas de manque d'annulation (au moment du début de la période de location prévue), le montant entier de la réservation sera facturé.

BST RENT peut annuler la réservation en cas de force majeure (conditions météorologiques défavorables) ou en cas de défauts techniques au véhicule. Dès lors, les acomptes ou les montants payés seront remboursés entièrement dans les 24h.

7. Dégâts / amendes / assurance

Chaque amende subie durant la période de location est à la charge du locataire.

Des réparations de dégâts éventuels, du changement des pièces manquantes ou défectueuses et du nettoyage nécessaire se déroulent toujours aux frais du locataire.

Le véhicule est assuré par l'intermédiaire du courtier d'assurance Q&O Horse Insurance, Westerlaan 1B -8790 WAREGEM (www.geno.be)

Le véhicule bénéficie d'une assurance standard pour :

- Assurance obligatoire de la responsabilité civile (franchise de €250,00)
- Assistance judiciaire indépendante

Le véhicule bénéficie d'une assurance supplémentaire pour :

(bien entendu dans la mesure de l'assurance omnium souscrit par BST RENT, veuillez vous en assurer)

- Full omnium (incendie, cambriolage, collision avec des animaux, vitre brisé/éclaté, catastrophes naturelles, vandalisme et dégâts matériels) franchise de €0.00 en cas d'une vitre brisé/éclaté, franchise de €200.00 en cas d'incendie ou de cambriolage, franchise de €950.00 en cas de dégâts matériels.
- Cette assurance omnium est sans doute l'assurance la plus détaillée sur le marché des assurances belge. (des dégâts accidentels, causés par les chevaux transportés font également partie de l'assurance !)
- Couverture illimitée pour remorquer et déplacer le véhicule après un accident, à condition que vous fassiez appel à TVM Car/Truck Assistance (24/7) T . +32 78 15 11 63 (*) (*) dans les cas où le gouvernement local impose la société de

remorquage qui remorque (par exemple sur une autoroute), il est recommandé de laisser effectuer l'enlèvement du véhicule jusqu'à la sortie la plus proche, et puis de contacter Renault Assistance après et de leur laisser reprendre la suite. (ceci est très important pour le prix de l'enlèvement) Dans tous les autres cas, BST RENT calculera les frais au locataire. Pour plus de détails, entre autres les obligations, les exclusions, etc...Nous vous prions de vous référer aux conditions générales qui seront facilement accessible sur demande à Q&O Horse Insurance.

Engagements en cas d'endommagements, causes par accident:

- En cas d'accident avec endommagement : transmettre la déclaration de sinistre à BST RENT endéans les 3 jours après l'accident afin que BST RENT puisse désigner un expert de voitures indépendant en accord avec Q&O Horse Insurance en vue d'une réparation rapide.
- En cas de cambriolage partiel ou entier : déposer une plainte auprès de la police endéans les 12 heures après le cambriolage ou tentative de cambriolage + fournir les clefs et les autres documents de bord à BST RENT, ceci aussi endéans les 12 heures après le cambriolage.
- En cas de vitre brisée/éclatée : avertir BST RENT afin de pouvoir fixer un rendez-vous chez un réparateur officiel, reconnu par l'assureur.
- En cas de sinistre impliquant un tiers, vous devez faire parvenir votre constat d'accident européen original le plus rapidement possible (endéans les 3 jours) possible à BST RENT. Ce constat d'accident doit être rempli et signé correctement.

Engagements en cas de panne : contacter BST RENT

8. Conflicts & infractions

Cette convention est soumise à la loi Belge. Chaque conflit ou infraction au sujet de cette convention relève de la compétence exclusive du tribunal de Gand (département de Courtrai)